

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Seahorse XF T Cell Metabolic Profiling Kit

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	: Seahorse XF T Cell Metabolic Profiling Kit	
Réf. (kit chimique)	: 103772-100	
Référence	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A	Non disponible.
	XF Bam15	Non disponible.
	XF Rot/AA	Non disponible.

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	: <input checked="" type="checkbox"/> Uniquement des fins de recherche.	
	<input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A	6 x 13.548 mg
	XF Bam15	6 x 115.705 mg
	XF Rot/AA	6 x 11.588 mg
Utilisations non recommandées	: <input checked="" type="checkbox"/> Ne pas utiliser pour des procédures de diagnostic (RUO).	

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Agilent Technologies Deutschland GmbH  
Hewlett-Packard-Str. 8  
76337 Waldbronn  
Allemagne  
0800 603 1000

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : pdl-msds\_author@agilent.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : CHEMTREC®: +(33)-975181407

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A	Mélange
	XF Bam15	Mélange
	XF Rot/AA	Mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

##### XF Rot/AA

H400 TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 1

H410 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 1

##### XF oligomycin A

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

XF Bam15

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

XF Rot/AA

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

<b>Composants de toxicité inconnue</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Pourcentage de la mixture composée d'ingrédient(s) de toxicité par inhalation aiguë inconnue : 1 - 10% Pourcentage de la mixture composée d'ingrédient(s) de toxicité par inhalation aiguë inconnue : 1 - 10% Pourcentage de la mixture composée d'ingrédient(s) de toxicité par inhalation aiguë inconnue : 1 - 10%
--	---	--

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Pictogrammes de danger** :  F Rot/AA



**Mention d'avertissement** :  F oligomycin A  
XF Bam15  
XF Rot/AA

Pas de mention d'avertissement.  
Pas de mention d'avertissement.  
Attention

**Mentions de danger** :  F oligomycin A  
XF Bam15  
XF Rot/AA

Aucun effet important ou danger critique connu.  
Aucun effet important ou danger critique connu.  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

**Prévention** :  F oligomycin A  
XF Bam15  
XF Rot/AA

Non applicable.  
Non applicable.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

**Intervention** :  F oligomycin A  
XF Bam15  
XF Rot/AA

Non applicable.  
Non applicable.  
P391 - Recueillir le produit répandu.

**Stockage** :  F oligomycin A  
XF Bam15  
XF Rot/AA

Non applicable.  
Non applicable.  
Non applicable.

**Élimination** :  F oligomycin A  
XF Bam15  
XF Rot/AA

Non applicable.  
Non applicable.  
P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

**Éléments d'étiquetage supplémentaires** :  F oligomycin A  
XF Bam15  
XF Rot/AA

Non applicable.  
Non applicable.  
Non applicable.

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** :  F oligomycin A  
XF Bam15  
XF Rot/AA

Non applicable.  
Non applicable.  
Non applicable.

**Exigences d'emballages spéciaux**

**Avertissement tactile de danger** :  F oligomycin A  
XF Bam15  
XF Rot/AA

Non applicable.  
Non applicable.  
Non applicable.

**2.3 Autres dangers**

**Seahorse XF T Cell Metabolic Profiling Kit****RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

<b>Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII</b>	<b>:</b> <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A	Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.
	XF Bam15	Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.
	XF Rot/AA	Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.
<b>Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification</b>	<b>:</b> <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A	Aucun connu.
	XF Bam15	Aucun connu.
	XF Rot/AA	Aucun connu.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

<b>3.1 Substances</b>	<b>:</b> <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A	Mélange
	XF Bam15	Mélange
	XF Rot/AA	Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
<input checked="" type="checkbox"/> F Rot/AA antimycine A	CAS: 1397-94-0	≤0.3	Acute Tox. 2, H300 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	ETA [oral] = 28 mg/kg M [aigu] = 10000 M [chronique] = 10000	[1]
(2R,6aS,12aS)-1,2,6,6a,12,12a-hexahydro-2-isopropényl-8,9-diméthoxychroméno[3,4-b]furo[2,3-h]chromén-6-one	CE: 201-501-9 CAS: 83-79-4 Index: 650-005-00-2	<0.1	Acute Tox. 3, H301 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 <b>Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b>	ETA [oral] = 100 mg/kg M [aigu] = 100 M [chronique] = 100	[1]

Aucun autre composant présent, sur la base des connaissances actuelles du fournisseur, n'est classé ou ne contribue à la classification de la substance, et ne nécessite donc un signalement dans cette section.

Type

<input checked="" type="checkbox"/> F Rot/AA	[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
--	---

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours**

<b>Contact avec les yeux</b>	<b>:</b> <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
	XF Bam15	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
	XF Rot/AA	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

<b>Inhalation</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
	XF Bam15	
	XF Rot/AA	
<b>Contact avec la peau</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A	Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	XF Bam15	
	XF Rot/AA	
<b>Ingestion</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A	Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical.
	XF Bam15	
	XF Rot/AA	
<b>Protection des sauveteurs</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
	XF Bam15	
	XF Rot/AA	

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Contact avec les yeux</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Inhalation</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Contact avec la peau</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Ingestion</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

<b>Contact avec les yeux</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
<b>Inhalation</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

**Seahorse XF T Cell Metabolic Profiling Kit****RUBRIQUE 4: Premiers secours**

<b>Contact avec la peau</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
<b>Ingestion</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

<b>Note au médecin traitant</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A  XF Bam15  XF Rot/AA	Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.  Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.  Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
<b>Traitements spécifiques</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Pas de traitement particulier. Pas de traitement particulier. Pas de traitement particulier.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A  XF Bam15  XF Rot/AA	Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant. Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant. Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucun connu. Aucun connu. Aucun connu.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>Dangers dus à la substance ou au mélange</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion. Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A  XF Bam15  XF Rot/AA	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: composés halogénés oxyde/oxydes de métal Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: composés halogénés oxyde/oxydes de métal Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: composés halogénés oxyde/oxydes de métal

**5.3 Conseils aux pompiers**

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
	XF Bam15	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
	XF Rot/AA	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.
	XF Bam15	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.
	XF Rot/AA	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Pour les non-secouristes</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
	XF Bam15	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
	XF Rot/AA	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

<b>Pour les secouristes</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».
	XF Bam15	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».
	XF Rot/AA	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».
<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.
	XF Bam15	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.
	XF Rot/AA	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.
<b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>		
<b>Méthodes de nettoyage</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A	Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
	XF Bam15	Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
	XF Rot/AA	Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
<b>6.4 Référence à d'autres rubriques</b>	: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.	

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Mesures de protection</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
	XF Bam15	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
	XF Rot/AA	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.
	XF Bam15	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.
	XF Rot/AA	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

<b>Stockage</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A	Température de stockage: température ambiante. Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.
	XF Bam15	Température de stockage: température ambiante. Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.
	XF Rot/AA	Température de stockage: température ambiante. Stocker

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

### Directive Seveso - Seuils de déclaration

#### Critères de danger

Catégorie	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de rapport de sécurité
XF Rot/AA E1	100 tonne	200 tonne

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

<b>Recommandations</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Applications industrielles, Applications professionnelles. Applications industrielles, Applications professionnelles. Applications industrielles, Applications professionnelles.
<b>Solutions spécifiques au secteur industriel</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non disponible. Non disponible. Non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

#### Indices d'exposition biologique

Aucun index d'exposition connu.

#### Procédures de surveillance recommandées

:  doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### DNEL/DMEL

Aucune DNEL/DMEL disponible.

#### PNEC

Aucune PNEC disponible.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

#### Mesures de protection individuelle

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
- Protection des yeux/du visage** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.
- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

<b>État physique</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Solide. Solide. Solide.
<b>Couleur</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b>Odeur</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b>Seuil olfactif</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non disponible. Non disponible. Non disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

<b>Inflammabilité</b>	:	<input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b>Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	:	<input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non applicable. Non applicable. Non applicable.
<b>Point d'éclair</b>	:	<input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non applicable. Non applicable. Non applicable.
<b>Température d'auto- inflammabilité</b>	:	<input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non applicable. Non applicable. Non applicable.
<b>Température de décomposition</b>	:	<input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b>pH</b>	:	<input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b>Viscosité</b>	:	<input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non applicable. Non applicable. Non applicable.
<b>Solubilité(s)</b>	:	Non disponible.	
<b>Coefficient de partage: n- octanol/eau</b>	:	<input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non applicable. Non applicable. Non applicable.
<b>Pression de vapeur</b>	:	<input checked="" type="checkbox"/> Non disponible.	
<b>Taux d'évaporation</b>	:	<input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b>Densité relative</b>	:	<input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	:	<input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non applicable. Non applicable. Non applicable.
<b>Propriétés explosives</b>	:	<input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	:	<input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b><u>Caractéristiques particulières</u></b>			
<b>Taille des particules moyenne</b>	:	<input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non disponible. Non disponible. Non disponible.

**9.2 Autres informations**

Aucune information additionnelle.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants. Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants. Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Le produit est stable. Le produit est stable. Le produit est stable.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Peut réagir ou être incompatible avec des matières comburantes. Peut réagir ou être incompatible avec des matières comburantes. Peut réagir ou être incompatible avec des matières comburantes.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
<input checked="" type="checkbox"/> Rot/AA antimycine A (2R,6aS,12aS)-1,2,6,6a,12,12a-hexahydro-2-isopropényl-8,9-diméthoxychroméno[3,4-b]furo[2,3-h]chromén-6-one	DL50 Voie orale DL50 Voie orale	Rat Rat	28 mg/kg 25 mg/kg	- -

#### Estimations de la toxicité aiguë

**Seahorse XF T Cell Metabolic Profiling Kit****RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
<b>XF Rot/AA</b> XF Rot/AA antimycine A (2R,6aS,12aS)-1,2,6,6a,12,12a-hexahydro-2-isopropényl-8,9-diméthoxychroméno[3,4-b]furo[2,3-h]chromén-6-one	26883.0 28 100	N/A N/A N/A	N/A N/A N/A	N/A N/A N/A	N/A N/A N/A

**Irritation/Corrosion**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
<b>XF Rot/AA</b> (2R,6aS,12aS)-1,2,6,6a,12,12a-hexahydro-2-isopropényl-8,9-diméthoxychroméno[3,4-b]furo[2,3-h]chromén-6-one	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	1 %	-

**Sensibilisant**

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Mutagénicité**

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Cancérogénicité**

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Tératogénicité**

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
<b>XF Rot/AA</b> (2R,6aS,12aS)-1,2,6,6a,12,12a-hexahydro-2-isopropényl-8,9-diméthoxychroméno[3,4-b]furo[2,3-h]chromén-6-one	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Non disponible.

**Danger par aspiration**

Non disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables** :  oligomycin A Non disponible.  
XF Bam15 Non disponible.  
XF Rot/AA Non disponible.

**Effets aigus potentiels sur la santé**

**Inhalation** :  oligomycin A Aucun effet important ou danger critique connu.  
XF Bam15 Aucun effet important ou danger critique connu.  
XF Rot/AA Aucun effet important ou danger critique connu.

**Ingestion** :  oligomycin A Aucun effet important ou danger critique connu.  
XF Bam15 Aucun effet important ou danger critique connu.  
XF Rot/AA Aucun effet important ou danger critique connu.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

<b>Contact avec la peau</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Contact avec les yeux</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

<b>Inhalation</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
<b>Ingestion</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
<b>Contact avec la peau</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
<b>Contact avec les yeux</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Exposition de courte durée**

<b>Effets potentiels immédiats</b>	: Non disponible.
<b>Effets potentiels différés</b>	: Non disponible.

**Exposition prolongée**

<b>Effets potentiels immédiats</b>	: Non disponible.
<b>Effets potentiels différés</b>	: Non disponible.

**Effets chroniques potentiels pour la santé**

<b>Conclusion/Résumé</b>	: Non disponible.	
<b>Généralités</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Cancérogénicité</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Mutagénicité</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

**11.2 Informations sur les autres dangers****11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Non disponible.

**11.2.2 Autres informations**

Non disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
<b>XF Rot/AA</b> antimycine A (2R,6aS,12aS)-1,2,6,6a, 12,12a-hexahydro- 2-isopropényl- 8,9-diméthoxychroméno [3,4-b]furo[2,3-h]chromén- 6-one	Aiguë CL50 0.000019 mg/l Eau douce Aiguë CE50 190 µg/l Eau douce	Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i> Crustacés - <i>Simocephalus</i> <i>serrulatus</i> - Larves	96 heures 48 heures
	Aiguë CE50 3.7 µg/l Eau douce Aiguë CL50 1.9 ppb Eau douce Chronique NOEC 0.3 ppb Eau douce Chronique NOEC 1.01 ppb	Daphnie - <i>Daphnia magna</i> Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i> Daphnie - <i>Daphnia magna</i> Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i>	48 heures 96 heures 21 jours 32 jours

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Non disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Nom du produit/ composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
<b>XF Rot/AA</b> (2R,6aS,12aS)-1,2,6,6a, 12,12a-hexahydro- 2-isopropényl- 8,9-diméthoxychroméno [3,4-b]furo[2,3-h]chromén- 6-one	4.1	25.7	Faible

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Non disponible.

**12.7 Autres effets néfastes**

Aucun effet important ou danger critique connu.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

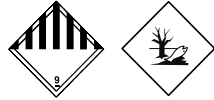
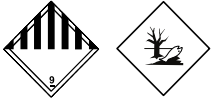
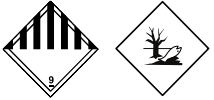
**Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

**Emballage**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN3077	UN3077	UN3077
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (antimycine A)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (antimycine A)	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (antimycine A)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9 	9 	9 
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III	III	III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Oui.	Oui.	Oui.

**Informations complémentaires**

**Remarques:** Quantités de minimis

**ADR/RID** : Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités  $\leq 5$  l ou  $\leq 5$  kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

**Numéro d'identification du danger** 90

**Quantité limitée** 5 kg

**Dispositions particulières** 274, 335, 601, 375

**Code tunnel** (-)

**IMDG** : Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités  $\leq 5$  l ou  $\leq 5$  kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

**Urgences** F-A, S-F

**Dispositions particulières** 274, 335, 966, 967, 969

**Seahorse XF T Cell Metabolic Profiling Kit**

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**IATA** : Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités  $\leq 5$  l ou  $\leq 5$  kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.  
**Limitation de quantité** Avion passager et avion cargo: 400 kg. Instructions d'emballage 956. Avion cargo uniquement: 400 kg. Instructions d'emballage 956. Quantités limitées - Avion passager: 30 kg. Instructions d'emballage Y956.  
**Dispositions particulières** A97, A158, A179, A197, A215

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO** : Non disponible.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation**

**Annexe XIV**

Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances extrêmement préoccupantes**

Aucun des composants n'est répertorié.

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux**

Aucune substance répertoriée

**Étiquette** :  oligomycin A Non applicable.  
XF Bam15 Non applicable.  
XF Rot/AA Non applicable.

**Autres Réglementations UE**

**Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)**

Non inscrit.

**Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)**

Non inscrit.

**les polluants organiques persistants**

Non inscrit.

**Directive Seveso**

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

**Critères de danger**

**Catégorie**

XF Rot/AA  
E1

**Réglementations nationales**

**Surveillance médicale renforcée** : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné

**Réglementations Internationales**

**Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques**

Non inscrit.

**Seahorse XF T Cell Metabolic Profiling Kit**

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Ce produit contient des substances pouvant nécessiter une évaluation du risque chimique.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** :

- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
- CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- DMEL = dose dérivée avec effet minimum
- DNEL = Dose dérivée sans effet
- Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
- N/A = Non disponible
- PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
- PNEC = concentration prédite sans effet
- RRN = Numéro d'enregistrement REACH
- vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Rot/AA</b> Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	Méthode de calcul Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

<input checked="" type="checkbox"/> <b>Rot/AA</b> H300 H301 H315 H319 H335 H400 H410	Mortel en cas d'ingestion. Toxique en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	---

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

<input checked="" type="checkbox"/> <b>Rot/AA</b> Acute Tox. 2 Acute Tox. 3 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1 Eye Irrit. 2 Skin Irrit. 2 STOT SE 3	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 2 TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 3 TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3
---	---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Date d'édition/ Date de révision : 10/06/2024

Date de la précédente édition : 29/06/2021

Version : 2

### Avis au lecteur

**Exclusion de responsabilité:** Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.